



RAPPORT D'ORIENTATION APPROUVÉ PAR LE 7^{ÈME} CONGRÈS DE L'AFPS

Table des matières

1	Le contexte général.....	2
1.1	Un chaos régional.....	2
1.2	La prédominance de l'extrême-droite israélienne.....	2
1.3	La résistance du peuple palestinien face à l'apartheid, à l'occupation et à la colonisation.....	3
1.4	L'Europe divisée, la France entre attentisme et complicité.....	3
2.	Notre stratégie.....	4
2.1	Les principes de notre soutien au peuple palestinien.....	4
2.2	Les principes de notre action en France.....	6
2.3	Des alliances pour élargir le mouvement de solidarité.....	6
2.4	Notre champ d'intervention.....	7
3.	Les priorités de notre action.....	8
3.1	Agir pour le respect du droit.....	8
3.2	Développer nos liens avec la société palestinienne.....	12
3.3	Face aux attaques, défendre notre liberté d'expression, développer notre audience.....	13
4	Développer l'AFPS.....	14
4.1	Le renouvellement des générations : la toute première priorité.....	14
4.2	Développer l'implication des groupes locaux dans nos campagnes nationales.....	15
4.3	Développer la mise en relation des groupes locaux.....	15
4.5	Développer notre offre de formation.....	15
4.6	Développer notre expertise et notre travail en réseau.....	15
4.7	Développer et valoriser notre site et notre revue pour s'ouvrir à un plus large public.....	16

1 Le contexte général

Aujourd'hui la situation dans le monde se caractérise par l'affaiblissement des traités internationaux et du droit international, la marginalisation des institutions internationales, la montée des suprémacismes et de l'intolérance, l'inquiétude face au défi climatique, facteurs auxquels s'ajoutent les conséquences de la crise du Covid-19.

1.1 Un chaos régional

La situation en Irak détruit depuis l'agression de 2003, la guerre civile en Syrie, les menaces de l'Organisation de l'État Islamique, la guerre au Yémen, continuent d'alimenter une forme de chaos régional. S'y ajoutent le retrait unilatéral des États-Unis de l'accord nucléaire avec l'Iran, l'incapacité des États européens à en maintenir les dispositions face aux sanctions des États-Unis, et l'effondrement du Liban.

Dans ce contexte, plusieurs États arabes (EAU, Bahreïn, Maroc), tout en continuant à proclamer leur fidélité à la cause palestinienne, se sont rapprochés de l'État d'Israël face à l'Iran. Le tout se passe dans un climat propice aux pires dérives, aggravant les tensions internationales avec risque d'une guerre contre l'Iran et d'un embrasement de l'ensemble de la région.

Les peuples des pays arabes restent très massivement acquis à la cause palestinienne, mais doivent souvent faire face à la répression féroce du pouvoir dans leurs pays après l'échec des révolutions de 2011.

Ce chaos régional, programmé et largement provoqué par les États-Unis et Israël, présente pour les Palestiniens le risque majeur de voir leur lutte reléguée au second plan. Malgré l'abandon du plan Trump, les accords de normalisation demeurent et le contexte reste très dangereux pour le peuple palestinien.

La difficulté du contexte ne doit pas faire oublier cependant des signes d'espoir : avancées significatives dans plusieurs des campagnes du mouvement de solidarité (notamment dans les domaines du BDS et de la reconnaissance de la situation d'apartheid) et certaines évolutions positives chez les États-Uniens juifs.

1.2 La prédominance de l'extrême-droite israélienne

La montée de l'extrême-droite israélienne, colonialiste, annexionniste et niant tous les droits du peuple palestinien, a été amplifiée pendant toute la période du pouvoir de Netanyahu et notamment pendant les années de pouvoir de Trump avec le soutien des chrétiens sionistes, notamment des évangéliques, après avoir pu bénéficier de l'inaction, voire de la complicité, du reste de la communauté internationale. En-dehors de la Liste Unifiée, l'offre politique alternative en Israël est évanescence.

Tout en ayant permis l'éviction de Netanyahu, le nouveau gouvernement israélien confirme cette prédominance de l'extrême-droite. Même si les risques d'annexion formelle sont écartés à court terme, la politique de colonisation de peuplement et d'annexion de facto se poursuit derrière un statu quo de façade. On constate déjà la poursuite de la colonisation en

Cisjordanie dont Jérusalem-Est, sans oublier les différentes campagnes de dépossession et de judaïsation des terres des Palestiniens d'Israël.

1.3 La résistance du peuple palestinien face à l'apartheid, à l'occupation et à la colonisation

Le peuple palestinien vit sous un « régime institutionnalisé de domination raciale et d'oppression », qui est un régime d'apartheid. Afin de l'empêcher de se rencontrer et d'exercer tout droit collectif, Israël l'a délibérément fragmenté, sur les plans géographique, juridique et politique, en des sous-ensembles de plus en plus étanches : Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza (eux-mêmes séparés), Palestiniens de Jérusalem, Palestiniens d'Israël, réfugiés en Cisjordanie, à Gaza et dans les pays voisins. Tous vivent, sous des formes différentes, le poids des politiques discriminatoires et coercitives menées par Israël, dont l'objectif est de maintenir ce régime d'apartheid et de créer un État juif ethniquement pur sur le maximum de terres palestiniennes.

Le blocus de Gaza, l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie y compris Jérusalem-Est annexée unilatéralement par Israël, les discriminations envers les Palestiniens d'Israël, le nettoyage ethnique, les transferts forcés de populations, les emprisonnements arbitraires, la négation du droit au retour des réfugiés, les tentatives pour faire disparaître l'UNWRA, sont les manifestations les plus visibles de cette politique soigneusement entretenue par les États-Unis.

La crise de la Covid-19, par ses conséquences sanitaires, ses conséquences économiques et la quasi-impossibilité pour les missions internationales de se rendre en Palestine, est venue ajouter de nouvelles difficultés à la situation vécue par le peuple palestinien.

La division politique palestinienne, notamment entre la Cisjordanie et Gaza, aggrave cette situation et affaiblit la résistance à la politique israélienne. Le report des élections palestiniennes, prévues en mai, juillet et août 2021, avec la perspective d'une refonte de l'OLP, a été de ce point de vue une immense déception.

C'est dans ce contexte que les Palestiniens continuent à exister et à résister – où qu'ils résident - et à manifester leurs revendications, le plus souvent par des méthodes non-violentes, face à la répression inhumaine de l'armée israélienne et aux exactions des colons. En avril-mai 2021, on a observé un l'engagement massif des Palestiniens dans le mouvement de résistance à Jérusalem, après les agressions subies de la part d'extrémistes israéliens, en particulier sur l'esplanade des Mosquées, et dans les quartiers de Sheikh Jarrah et de Silwan. La réponse des organisations armées dans la Bande de Gaza a été suivie d'une agression particulièrement violente et disproportionnée de Gaza par l'armée israélienne. Dans l'ensemble de la Palestine historique, la très large mobilisation qui a suivi ces événements exprime la volonté de faire vivre, dans la lutte et sur le terrain, l'unité du peuple palestinien.

1.4 L'Europe divisée, la France entre attentisme et complicité

L'Union européenne limite ses prises de position à un minimum historique commun : la condamnation purement verbale de la colonisation des territoires conquis en 1967 et depuis, le soutien rituel à la solution à deux États, et un soutien financier à l'Autorité palestinienne. Elle est incapable de prendre la moindre sanction vis-à-vis d'Israël pour faire respecter le droit.

Alors qu'Israël bafoue le droit international et le droit humanitaire, l'UE ne remet pas en cause l'Accord d'association avec Israël bien que celui-ci soit fondé sur le respect du Droit.

La France s'en tient trop souvent au minimum, quand elle n'est pas complice, alors qu'elle a une responsabilité particulière comme membre permanent du Conseil de sécurité des Nations-Unies et comme État partie de la IVème convention de Genève.

Sa première réaction au plan Trump, et sa réaction « saluant » l'accord entre les Émirats et Israël, marquaient déjà un recul des positions françaises. En avril-mai 2021, elle a franchi toutes les lignes rouges en évitant de désigner la responsabilité des groupes extrémistes israéliens dans les événements de Jérusalem, et en publiant un communiqué assimilant les bombardements de Gaza à un « droit à se défendre » pour Israël. Malgré les efforts des diplomates de terrain, et malgré son engagement dans des programmes de coopération décentralisée, on doit constater que la France s'est écartée de ses positions historiquement favorables au droit international s'agissant de la Palestine. En France même, les multiples atteintes à la liberté d'expression (dont l'arrestation du président de l'AFPS) et de manifester s'agissant de la Palestine, la promotion de la « définition IHRA » de l'antisémitisme, les attaques contre le droit d'appeler au boycott, les manœuvres militaires communes, témoignent aussi de cette dérive inquiétante au plus haut niveau de l'État.

2. Notre stratégie

L'objet de notre Association est le soutien au peuple palestinien, notamment dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux et la défense des droits humains de l'ensemble des Palestiniens. L'ensemble des textes fondant le droit international, dont les conventions de Genève, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention internationale des droits de l'enfant, ainsi que l'ensemble des résolutions de l'ONU concernant la Palestine, constituent le socle et le point d'appui fondamental pour développer notre action.

Du droit des peuples à l'autodétermination et des résolutions de l'ONU découlent notamment le droit pour les Palestiniens de constituer un État pleinement souverain sur l'ensemble du territoire palestinien conquis et occupé par Israël en 1967 (l'ensemble de la Cisjordanie dont Jérusalem Est et la Bande de Gaza), les droits des citoyens palestiniens d'Israël, et le droit au retour des réfugiés palestiniens. L'existence de l'État palestinien s'appuie sur la proclamation de l'indépendance de la Palestine par l'OLP en 1988 sur les frontières de 1948/1967. L'État de Palestine est reconnu par 138 États et a été admis à l'ONU en 2012 comme État observateur. Depuis plusieurs années la Palestine est admise et/ou adhère à différents organismes internationaux, dont la CPI en 2015.

L'existence de l'État d'Israël est un fait que l'AFPS ne conteste pas, tout en condamnant les conditions de sa création, constitutives de la Nakba – nettoyage ethnique par expulsions, destructions et massacres des Palestiniens autochtones ; elle condamne aussi le reniement par Israël des engagements qu'il a pris au moment de sa reconnaissance par l'ONU. Il est totalement illégal pour l'État d'Israël de conquérir et coloniser des territoires, de s'affirmer comme « État-nation du peuple juif » alors que ce concept est contesté en Israël même, de nier le droit au retour des Palestiniens, d'entraver leur liberté de circulation sur l'ensemble du territoire dont ils sont originaires, et de piller leurs ressources naturelles.

Nous dénonçons la nature coloniale du projet sioniste et la violence qui l'accompagne depuis plus de 70 ans.

De la Méditerranée au Jourdain, Israël impose un régime de domination, de dépossession et d'oppression, de nettoyage ethnique, de fragmentation, un régime d'apartheid. Face à cette réalité, la lutte menée par le peuple palestinien, au-delà de la revendication nationale, est aussi une lutte pour l'égalité des droits.

2.1 Les principes de notre soutien au peuple palestinien

2.1.1 Nous soutenons les Palestiniens dans leur lutte pour l'autodétermination et dans leurs combats pour exercer leur droit à vivre sur leur terre, étudier, travailler, développer leur culture, construire leur avenir et circuler librement quelle que soit la perspective politique. Nous dénonçons et combattons le régime d'apartheid et d'oppression imposé par Israël à toutes les composantes de la société palestinienne, et officialisé par la loi « État-nation du peuple juif ». Nous dénonçons le processus de dépossession continue et de nettoyage ethnique qui prolonge la Nakba de 1948.

2.1.2. Nous ne nous substituons pas aux Palestiniens dans l'élaboration de leurs choix politiques, et c'est à eux seuls que revient le choix de la manière dont ils exerceront leur droit à l'autodétermination. Nous restons cependant attentifs aux débats qui traversent la société palestinienne et aux projets qu'ils portent.

2.1.3 Tout en dénonçant la spoliation et l'accaparement de la Palestine historique par Israël, et le projet de purification ethnique qui a conduit à la Nakba palestinienne, nous exigeons la fin de l'occupation et de la colonisation par Israël du territoire qu'il a conquis et occupé illégalement par la force en 1967, et défendons le droit du peuple palestinien à établir son État sur l'ensemble de ce territoire. Nous dénonçons le nettoyage ethnique de 1948 et demandons que justice soit rendue aux réfugiés palestiniens par l'application des résolutions 194 et 237 de l'ONU garantissant leur droit au retour, et la reconnaissance par Israël des massacres et expulsions massives de 1947-49. Nous dénonçons les lois discriminatoires contre les Palestiniens d'Israël et soutenons leur combat pour l'exercice de la plénitude de leurs droits civils et politiques dans un État de tous ses citoyens, ainsi que le combat de l'ensemble des Palestiniens contre la loi « État-nation du peuple juif » qui institutionnalise l'apartheid. Nous dénonçons la punition collective que constitue le blocus de Gaza et exigeons sa levée immédiate sans condition.

2.1.4 Nous appelons tous les États de l'ONU à défendre l'UNRWA dans ses missions et moyens d'action tant qu'une solution juste, en application de la résolution 194, n'est pas apportée aux réfugiés palestiniens.

2.1.5 Nous demandons aux instances internationales et notamment aux États partie prenante des Conventions de Genève la mise en place de moyens et missions de protection du peuple palestinien contre les crimes de l'occupant israélien, et exigeons que ces crimes ne restent pas impunis. Nous soutenons la plainte portée par la Palestine auprès de la CPI, qui a enfin abouti à l'ouverture formelle de l'enquête, et demandons à la France de lui apporter son soutien. La commission d'enquête décidée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU sur les événements de mai 2021 en Palestine et en Israël doit également être soutenue. Nous

demandons des sanctions contre l'État d'Israël et notamment la suspension de l'accord d'association UE / Israël tant que ce dernier viole le droit international.

2.1.6 Nous soutenons les efforts menés par les organisations palestiniennes pour retrouver un cadre stratégique commun, à travers une OLP rénovée, incluant l'ensemble des forces vives palestiniennes, ainsi seule représentante légitime du peuple palestinien, ainsi que les initiatives de la société civile palestinienne pour de nouvelles formes d'expression politique. Nous déplorons l'annulation, fin avril 2021, du processus électoral qui avait fait l'objet d'un accord de tous les partis politiques palestiniens. Nous développons nos relations avec l'ensemble des composantes de la société palestinienne, notamment ses partis politiques, ses syndicats, et les associations et ONG représentant la société civile, ainsi qu'avec ses institutions et avec l'OLP. Nous n'avons aucune relation exclusive et condamnons dans tous les cas les atteintes aux libertés pour le peuple palestinien, y compris par les autorités palestiniennes en Cisjordanie et à Gaza.

Après la mort en détention du militant palestinien Nizar Banat, nous soutenons notamment le combat de la société civile palestinienne contre la dérive autoritaire de l'Autorité Palestinienne à qui nous demandons de respecter la liberté d'expression du peuple palestinien et les droits humains.

2.1.7 Nous soutenons la résistance populaire et le combat quotidien des Palestiniens pour résister et exister. Nous défendons leur droit à la résistance sous toutes ses formes selon les règles du droit international humanitaire.

2.1.8 Nous soutenons aussi pleinement le combat des anticolonialistes et/ou antisionistes israéliens dans la diversité de leurs interventions, de leurs moyens d'action, et des projets qu'ils proposent en faveur des droits du peuple palestinien et pour l'égalité des droits, et développons les partenariats avec les organisations travaillant dans ce sens.

2.2 Les principes de notre action en France

2.2.1 C'est la force de l'AFPS de savoir conjuguer l'action sur le terrain et le plaidoyer politique, afin de peser sur la politique française et la faire changer pour qu'elle se traduise par des actions effectives pour l'application des droits du peuple palestinien. Au-delà du témoignage et de la dénonciation, nous tenons à obtenir des résultats.

2.2.2 Par ses campagnes, par les actions militantes et les événements qu'organisent ses groupes locaux, par l'action de toutes et tous ses adhérents, l'AFPS informe, sensibilise et mobilise la population pour les droits des Palestiniens. Cette mobilisation de terrain vise à faire comprendre l'injustice et les persécutions subies par le peuple palestinien, à faire connaître la force de sa résistance et de sa culture, et à fournir les clés de compréhension politique et historique de la situation.

2.2.3 Nous nous adressons à toutes les organisations politiques à l'exception de celles qui sont construites sur le racisme, la xénophobie et le rejet de l'autre, et nous nous abstenons de toute relation avec des organisations qui auraient un lien quelconque avec ces mouvances.

2.2.4 L'AFPS s'adresse aux responsables politiques et aux élus pour les informer et faire valoir ses positions. Au niveau national, elle interpelle le ministère des Affaires étrangères, les autres ministères concernés, la présidence de la République, les parlementaires et les

autorités administratives. Elle intervient aussi au niveau européen auprès des parlementaires et des autres institutions de l'Union européenne. Elle suit attentivement les travaux du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU.

Les groupes locaux sont invités à mener un plaidoyer actif et régulier auprès des élus de leurs circonscriptions pour les sensibiliser à la situation et au combat des Palestiniens pour leurs droits.

2.2.5 Nous affirmons que la « question israélo-palestinienne » est de nature politique et doit se régler sur les bases du droit international, dans un combat qui porte des valeurs universelles. Nous nous adressons à la société française dans ses diversités, et développons des approches faites du respect de l'Autre, de ses convictions et de son cheminement, tout en restant toujours clairs sur nos principes et nos approches politiques.

2.3 Des alliances pour élargir le mouvement de solidarité

2.3.1 Les alliances que nous développons avec d'autres partenaires sont essentielles pour atteindre nos objectifs politiques. Cela concerne les partis, les syndicats, les associations de défense des droits humains et de solidarité, les ONG engagées dans des actions en Palestine, qui se retrouvent dans une commune exigence de l'application du droit et de la justice, seule voie vers la paix. Nous prenons en compte et respectons les spécificités de nos partenaires, dont l'objet est souvent plus large que le nôtre.

2.3.2 Ces alliances se développent principalement en France dans les cadres de la Plateforme française des ONG pour la Palestine, du Collectif national pour une paix juste durable entre Palestiniens et Israéliens, du Collectif constitué pour la libération des enfants prisonniers, et de l'alliance qui s'est constituée avec de grandes organisations syndicales et de défense des droits humains pour mener des campagnes de désinvestissement en direction des entreprises françaises.

2.3.3 Nous intervenons au niveau européen (interpellation des autorités et des élus, coordination de campagnes communes) en relation étroite avec la Coordination européenne des Comités et Associations pour la Palestine (CECP) dont l'AFPS est membre fondateur. Nous développons nos contacts bilatéraux en Europe avec des organisations membres de la CECP, et aussi hors Europe notamment aux États-Unis.

Nous sommes également membres de la coordination européenne du BNC palestinien (Boycott National Committee).

2.3.4 Les Groupes locaux sont invités à poursuivre ou susciter des coordinations au niveau local avec nos partenaires du Collectif national et de la Plateforme. Par ailleurs, des actions communes pourront être organisées au cas par cas avec BDS France ou d'autres acteurs locaux intervenant sur les mêmes problématiques.

2.3.5 Nous encourageons les villes à rejoindre le RCDP (Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine). Nous les encourageons également à développer des partenariats avec les villes et villages de Cisjordanie et de Gaza, à développer les partenariats avec les camps de réfugiés, et à renforcer la coopération avec Jérusalem-Est.

2.3.6 Nous devons chercher à construire des alliances avec des personnalités ou associations au-delà de celles déjà présentes dans le mouvement de solidarité avec la Palestine à l'exception de celles rappelées dans le 2.2.3.

2.4 Notre champ d'intervention

2.4.1 Notre objet, et donc notre légitimité, c'est la solidarité avec le peuple palestinien. Nous intervenons en dehors de toute affiliation politique, religieuse ou syndicale. De ce fait, nous ne sommes pas porteurs d'un projet politique ou social pour la France.

2.4.2 Nous sommes cependant impliqués et engagés, aux côtés de nos partenaires, sur d'autres combats qui sont liés à la cause que nous défendons. C'est particulièrement le cas pour la défense des libertés et des droits humains, la question des réfugiés et la lutte contre toute forme de racisme. Nous sommes attentifs à la communauté de valeurs (telles que la liberté, l'égalité et la justice) que nous pouvons trouver avec d'autres combats, sans renoncer à la spécificité du combat qui est le nôtre.

2.4.3 Du point de vue de la défense des droits humains, il est inadmissible que Georges Ibrahim Abdallah, citoyen libanais emprisonné en France depuis 1984 pour son engagement auprès des Palestiniens, et libérable depuis 1999, soit toujours incarcéré en 2021 et reste otage d'une décision politique. Nous continuerons d'interpeller les autorités françaises afin d'exiger sa libération, qui demeure un de nos objectifs, et pour laquelle nous nous efforcerons de mobiliser à nos côtés les organisations de défense des droits humains.

3. Les priorités de notre action

3.1 Agir pour le respect du droit

3.1.1 La campagne internationale Boycott – Désinvestissement – Sanctions (BDS)

3.1.1.1 Nous sommes partenaires du BNC (Boycott National Committee) palestinien, dont nous avons signé l'appel dès mars 2009. Nous faisons vivre ce partenariat dans le respect mutuel des décisions de chacun, notamment pour le choix des cibles de nos campagnes. La campagne internationale BDS, lancée à l'appel de la société civile palestinienne, rassemble par ses objectifs (fin de l'occupation, égalité des droits en Israël, droit au retour des réfugiés) toutes les composantes de la société palestinienne et le mouvement de solidarité internationale. C'est un outil majeur pour la réalisation de nos objectifs politiques. Les actions de boycott, de désinvestissement et d'appel aux sanctions peuvent concerner l'ensemble des produits et des intérêts israéliens tant que ces actions sont clairement liées aux violations du droit international et des droits humains par l'État d'Israël. Afin que le message porté par ces actions soit compris par le public auquel nous nous adressons, nos cibles sont en lien avec la colonisation, l'occupation, la politique d'apartheid instaurée vis-à-vis du peuple palestinien. Notre action vise aussi à interpeller l'opinion publique israélienne et renforcer les opposants à la politique actuelle de l'État d'Israël. Partout, nous rappelons que l'appel au boycott est légal et qu'il est un droit réaffirmé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) dans son

arrêt du 11 juin 2020 condamnant l'État Français dans l'affaire de Mulhouse.

3.1.1.2 Nous sommes pleinement engagés dans la campagne BDS en France qui est un de nos principaux moyens d'action. Elle se décline en campagnes spécifiques pour mobiliser concrètement sur des objectifs précis et obtenir des résultats.

Ces campagnes sont aujourd'hui centrées sur :

1. L'exigence de l'interdiction des produits des colonies et, dans cette attente, l'exigence de l'étiquetage des produits issus des colonies, confirmée par l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 12 novembre 2019.
2. Le boycott de produits phares comme les dattes israéliennes.
3. L'exigence de l'arrêt de toute implication des entreprises dans la colonisation israélienne (banques, transports publics, tourisme, etc.) que nous revendiquons dans de larges alliances ; la publication par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU de la liste des entreprises impliquées dans la colonisation, dont nous demandons l'actualisation, en est un appui important.
4. La dénonciation des campagnes d'Israël pour promouvoir et blanchir son image à travers le tourisme, la culture, le sport, la recherche.
5. L'exigence de l'arrêt de la coopération militaire et sécuritaire de la France et de toutes ses collectivités territoriales avec Israël. L'exclusion des entreprises et administrations militaires israéliennes du programme européen Horizon Europe (successeur du programme Horizon 2020).
6. Notre revendication fondamentale de suspension de l'accord d'association UE-Israël.

D'autres cibles peuvent s'avérer nécessaires, en fonction de l'actualité. En particulier, nous examinerons les cibles et campagnes proposées par le BNC palestinien.

Nous continuerons à nous opposer aux jumelages de villes françaises avec des villes israéliennes (exception faite des villes palestiniennes en Israël).

Nous continuerons à encourager les collectivités qui refusent les produits des colonies.

3.1.1.3 Nous nous engagerons dans la campagne pour l'Initiative citoyenne européenne (ICE) sur l'interdiction des produits des colonies dans l'Union européenne aux côtés de nos partenaires européens.

3.1.1.4 Nous menons ces campagnes sans exclusive et dans l'unité la plus large avec toutes les organisations ou collectifs qui se retrouvent avec nous sur ces objectifs et sur des formes d'action compatibles avec notre souci de gagner l'opinion.

3.1.1.5 Face à la stratégie de l'État d'Israël qui utilise la culture et le sport au service de sa propagande, le boycott culturel, universitaire et sportif est légitime et important. Pour être mis en œuvre, il doit être apprécié au cas par cas, avec le souci d'être compris dans des situations mettant clairement en cause la politique israélienne. L'implication de professionnels et d'institutions des secteurs concernés, artistes, universitaires ou sportifs, est de ce point de vue un ressort essentiel que nous nous attacherons à développer en France.

3.1.2 Contre l'apartheid et pour l'égalité des droits

La loi fondamentale sur « l'État-nation du peuple juif » a inscrit dans les fondements juridiques d'Israël sa domination et son oppression sur le peuple palestinien. L'apartheid s'en trouve ainsi institutionnalisé.

À travers une campagne d'information spécifique et à l'occasion de nos autres campagnes, nous continuerons de dénoncer cette politique d'apartheid, ainsi que le processus continu de dépossession du peuple palestinien qui l'accompagne, et les atteintes aux droits et à la dignité subies par les Palestiniens dans tous les domaines : liberté de résidence, de circulation, liberté d'expression, santé, éducation, culture, souveraineté économique.

L'AFPS travaillera à construire, avec toutes celles et ceux qui partagent ces objectifs, un mouvement aussi fort, visible et rassembleur que possible contre l'apartheid israélien.

Cette campagne pourra être envisagée dans un large cadre international aux côtés des Palestiniens.

Au-delà de la dénonciation politique, nous chercherons à faire partager le caractère profondément humain et universel de ces revendications portées par le peuple palestinien.

3.1.3 Pour la reconnaissance effective par la France de l'État de Palestine

3.1.3.1 Le 29 novembre 2012, l'AG de l'ONU a voté l'admission de l'État de Palestine comme État non-membre à une écrasante majorité (138 voix pour et 9 voix contre - sur 193). La France a voté pour.

En décembre 2014, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté une résolution demandant au gouvernement français de reconnaître l'État de Palestine, résolution qui est restée jusqu'à présent sans suite.

La France doit sans plus attendre reconnaître l'État de Palestine sur l'ensemble des territoires occupés en 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, comme l'ont fait la grande majorité des pays.

3.1.3.2 Pour les Palestiniens, la reconnaissance est l'affirmation de leur droit à la souveraineté de l'État palestinien sur ses territoires. Elle ne préjuge en rien de leurs choix dans l'exercice de leur droit imprescriptible à l'autodétermination ni du droit inaliénable au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers.

Pour la France et les pays qui feront de même, cette reconnaissance sera l'affirmation d'une volonté de jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution fondée sur le droit, et un engagement à le faire appliquer.

Cette reconnaissance répond à une exigence de justice pour le peuple palestinien. Elle modifierait le contexte juridique et le rapport de force dans la recherche d'un avenir qui devra être construit sur les multiples relations que ces deux peuples (palestinien et israélien) pourront, s'ils le souhaitent, établir, en toute égalité, pour que la paix soit durable.

3.1.4

**Pour
le**

soutien aux Palestiniens en lutte pour la défense de leurs droits

Notre action de soutien à la résistance populaire palestinienne contre l'occupation israélienne prend en compte le caractère multiforme de cette résistance : nous établissons des liens avec celle-ci pour lui apporter un soutien politique et appuyer ses projets. Nous soutenons activement les défenseurs palestiniens des droits humains de plus en plus menacés.

Les Palestiniens d'Israël subissent une discrimination systémique et des violences récurrentes. Nous leur apportons notre soutien, ainsi qu'aux Israéliens anticolonialistes et défenseurs des droits humains.

Nous condamnons aussi la répression et les entraves à la liberté d'expression de la part des autorités du Hamas à Gaza et de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie.

3.1.5 Pour la libération des prisonniers politiques palestiniens

L'accroissement de la répression et des arrestations, la dégradation des conditions de détention, la maltraitance médicale, le caractère inacceptable de la détention administrative devenue outil courant de répression, l'emprisonnement systématisé de mineurs palestiniens, les recours à la torture qui se multiplient, sont révélateurs d'une politique israélienne qui ignore délibérément les droits les plus élémentaires du peuple palestinien et qui vise délibérément à casser la société palestinienne et à briser sa résistance. Nous exigeons la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, tout en ciblant nos campagnes sur des cas emblématiques (par exemple les emprisonnements d'enfants) dans un souci d'efficacité.

Nous continuerons à exiger que les Israéliens restituent à leurs familles les corps des prisonniers morts.

Nous mènerons ces actions à tous les niveaux, y compris auprès des instances nationales et internationales, en recherchant les partenariats les plus larges avec toutes les organisations et personnalités soucieuses du respect des droits humains.

Les parrainages seront également orientés en direction des familles pour améliorer les possibilités de communication réelle avec les détenus. Ils continueront à privilégier les condamnés à de lourdes peines.

3.1.6 Pour la levée du blocus de Gaza

La Bande de Gaza reste sous blocus hermétique (mer, terre, air) et est soumise à des bombardements israéliens répétés. L'agression de mai 2021 a été particulièrement violente, provoquant des destructions massives et de graves traumatismes pour la population palestinienne, notamment les enfants. Gaza assiégée par l'État d'Israël depuis 2006, avec le concours de l'Égypte, est dramatiquement isolée et voit l'effondrement de son économie malgré la mobilisation remarquable de la société civile palestinienne de Gaza, particulièrement lors des Marches du Retour. Le soutien aux Palestiniens de Gaza est une bataille d'une importance majeure pour l'unité du peuple palestinien et ses droits fondamentaux y compris le droit à la libre circulation. Le blocus de Gaza est une punition collective inadmissible et donc un crime de guerre, et nous exigeons de notre gouvernement qu'il agisse pour que l'État d'Israël y mette fin. Nous mettons la campagne pour la levée

inconditionnelle du blocus de Gaza au rang de nos premières priorités. Nous appuyons les efforts citoyens et militants pour briser le blocus, comme les *Flottilles de la Liberté*.

Nous développerons nos liens et nos projets en relation avec la Bande de Gaza.

3.1.7 Jérusalem-Est, capitale menacée

Après le nettoyage ethnique de Jérusalem-Ouest dès 1947-1948, la situation à Jérusalem-Est se caractérise par une accélération de la dé-palestinisation de la capitale revendiquée par les Palestiniens. La colonisation s'accroît, le nettoyage ethnique est à l'œuvre, les attaques contre les lieux et les personnalités culturelles et politiques palestiniennes se multiplient, les ONG de défense des droits des Palestiniens sont de plus en plus ciblées. La pression sur les lieux saints de la vieille ville ne cesse de monter.

Le réseau de transport en commun est un instrument planifié pour renforcer l'emprise de la colonisation sur Jérusalem-Est ; il se développe à un rythme soutenu. Le projet de Grand Jérusalem vise à modifier les limites de la ville afin de maintenir la suprématie démographique, base de la planification israélienne. Le Mur sépare déjà les familles et isole une partie des Palestiniens de Jérusalem du cœur de leur ville.

Jérusalem-Est est donc en grand danger.

Nous continuerons à dénoncer les violations du droit, à apporter soutien et appui à la résistance à Jérusalem-Est, et à mener des campagnes aux côtés de nos partenaires ici et là-bas.

3.1.8 Pour la protection et la garantie des droits des réfugiés palestiniens

Nous menons le combat pour le respect des droits individuels et collectifs des réfugiés palestiniens reconnus par les résolutions 194 et 237 de l'ONU réaffirmés comme inaliénables par la résolution 3236 : droit au retour et/ou à indemnisation pour ceux qui le souhaitent}. Nous demandons la garantie de leur protection, de leurs droits civils et sociaux dans les pays d'accueil et la préservation de l'UNRWA, sans condition.

Nos GL doivent développer et/ou approfondir les liens avec les camps de réfugiés en Palestine occupée ou dans les pays limitrophes. Nous poursuivrons les campagnes nationales en lien avec les droits des réfugiés.

3.1.9 Contre la dépossession des Palestiniens de leur patrimoine

L'État d'Israël tente de déposséder le peuple palestinien de son histoire et de sa culture, voire de se les approprier, l'objectif étant de réécrire l'histoire pour nier les droits historiques des Palestiniens sur leur terre.

Cette propagande s'appuie entre autres sur la manipulation de l'archéologie et l'instrumentalisation des fouilles notamment à Jérusalem-Est.

S'y ajoutent l'appropriation des lieux saints ou symboliques, l'usurpation des noms palestiniens de lieux, l'appropriation de la cuisine palestinienne, ...

Ces attaques contre l'identité palestinienne doivent faire l'objet d'une attention et d'une dénonciation particulières de notre part. Cela nous permettra d'alerter les communautés scientifiques françaises concernées pour des actions communes.

3.1.10- Pour la mise en cause de l'implication de Français dans les crimes commis par l'occupation et la colonisation israéliennes

Les Français et Franco-israéliens servant dans l'armée d'occupation israélienne représentent plus de 2% des effectifs de cette armée, soit environ 4.000 soldats. Volontaires de citoyenneté française ou binationaux, ils participent à toutes les exactions contre le peuple palestinien.

Par ailleurs, les Français binationaux vivant dans les colonies contribuent à l'existence et au développement de la colonisation. Certains d'entre eux participent directement aux exactions contre le peuple palestinien

Nous dénoncerons ces agissements et chercherons les moyens de mettre en cause ces situations.

3.2 Développer nos liens avec la société palestinienne

Toutes nos interventions sont un appui aux structures démocratiques de la société civile palestinienne.

3.2.1 Les missions en Palestine et au Liban

Nous incitons les groupes locaux à organiser des missions et à en informer les autres GL, et nous leur apportons notre appui. Elles sont un important moyen de sensibilisation de nouvelles forces, de connaissance du terrain et de nos partenaires, et d'implication des élus. Nous poursuivons l'organisation de missions en direction de la jeunesse. L'aide au départ des jeunes et des personnes non imposables sera consolidée.

Nous proposons nos conseils à celles et ceux qui nous sollicitent pour un séjour en Palestine et Israël ou au Liban.

Nous demandons aux autorités françaises d'intervenir auprès du gouvernement israélien afin que cessent les entraves à l'accès au territoire palestinien y compris Gaza.

3.2.2 Les projets

Ils participent à la résistance à l'occupation en permettant notamment aux Palestiniens de rester sur leur terre et aux réfugiés de vivre dignement en attendant l'application de leur droit au retour.

Ils donnent également un contenu concret à notre solidarité et sont un outil de sensibilisation et de mobilisation, tout en permettant d'impliquer les collectivités locales.

Ils peuvent concerner des domaines divers : économiques ou sociaux, éducation populaire, culture, santé, activités sportives, mais ils doivent répondre à des demandes clairement exprimées par des partenaires associatifs palestiniens et laisser l'initiative de ces projets à ces partenaires. La maîtrise en reste aux partenaires étant entendu que nous demeurons vigilants tout au long du processus.

Nous ne devons pas perdre de vue que le principal obstacle au « développement économique et social » en Palestine est l'occupation et la colonisation.

Nous continuerons de développer des projets menés en direction des populations les plus menacées, dont les enfants et les femmes palestiniennes - qui dénoncent elles-mêmes « *la double oppression qu'elles subissent : celle du patriarcat et celle de l'occupation* ».

3.2.3 Les parrainages d'enfants

Ils participent depuis les origines de l'association à la solidarité concrète avec la société palestinienne dans toutes ses composantes. Ils sont aussi, en France, une voie pour mobiliser des personnes qui ne feraient pas nécessairement tout de suite le pas de nous rejoindre. Nous continuerons à les développer, en nous appuyant sur les groupes locaux, et en resserrant nos liens avec les associations palestiniennes qui sont nos partenaires.

3.2.4. La culture palestinienne

Nous soutenons les projets éducatifs et culturels ainsi que les créateurs et artistes palestiniens où qu'ils se trouvent.

Dans la diversité de leurs situations, ils représentent la richesse, la vitalité, l'identité du peuple palestinien et son unité.

Nous développerons l'organisation de tournées, expositions, festivals de cinéma, qui sont autant d'occasions de montrer la diversité et le dynamisme de la société palestinienne et de sensibiliser de nouveaux publics.

3.2.5 Soutenir l'économie palestinienne

L'AFPS appelle l'ensemble des GL à développer la vente de produits emblématiques, agricoles - notamment l'huile, les dattes, le zaatar... - et artisanaux, indispensables à l'économie palestinienne et très précieux pour renforcer les liens entre notre population et le peuple palestinien.

3.3 Face aux attaques, défendre notre liberté d'expression, développer notre audience

3.3.1 Depuis le début de 2016, sous l'impulsion du ministère israélien des affaires stratégiques, les attaques se sont multipliées contre la libre critique de l'État d'Israël : amalgame entre antisionisme et antisémitisme volontairement entretenu par nos adversaires et porté au plus haut niveau de l'État français, attaques contre le boycott prétendument illégal des produits israéliens, promotion de la définition dite « IHRA » de l'antisémitisme, dénigrement et menaces visant les ONG et leur financement, appel ciblé à la violence contre des militants. Face à ces menaces, c'est une bataille essentielle pour nos libertés et pour l'avenir de la solidarité avec le peuple palestinien que nous menons dans notre propre pays, avec nos partenaires, contre l'État d'Israël et ses relais inconditionnels.

3.3.2 Nous informerons les collectivités locales, les universités, les syndicats (d'enseignants, d'avocats, de magistrats et de policiers) des dangers de la définition IHRA et des limites du

vote de l'Assemblée nationale du 3 décembre 2019. Nous mettrons en place un réseau de vigilance et nous mobiliserons contre toute tentative d'adoption de cette définition par les collectivités locales, les universités, les partis politiques. Nous développerons nos relations avec les plateformes de réseaux sociaux pour prévenir et réagir aux mauvais coups qui pourraient venir de nos adversaires.

3.3.3 L'arrêt clair et net de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) du 11 juin 2020 est une grande victoire pour le Droit et la liberté d'expression, à l'issue d'un long combat largement porté par l'AFPS aux côtés des requérants de Mulhouse.

Nous nous attacherons à informer largement les collectivités locales ainsi que tous les élus de l'arrêt de la CEDH, de son contenu et de ses implications et demanderons l'abrogation ou le retrait par les administrations des actes ou délibérations qui ne seraient pas conformes à l'arrêt de la CEDH.

Nous nous attacherons à mettre en avant l'image positive de l'engagement citoyen pour le respect du droit que constitue la campagne BDS, et continuerons à défendre les militant·e·s qui seraient mis·e·s en cause pour des actions d'appel au boycott. À l'opposé, nous rappellerons la menace que constituent pour le monde entier le déni du droit et des institutions internationales par l'État d'Israël, ses attaques contre nos libertés et sa complicité affichée avec les dirigeants suprémacistes et racistes.

3.3.4 Nous resterons vigilants sur le contenu de l'enseignement et des publications pour la jeunesse, et mettrons en place un réseau de vigilance sur la presse écrite et audiovisuelle.

4 Développer l'AFPS

Par sa taille, par son implantation géographique, par l'expérience et la rigueur de ses militants, par son organisation démocratique, l'AFPS dispose d'atouts considérables. Mais son développement reste très inégal.

Le développement et la visibilité de l'AFPS dans les grandes villes et leurs banlieues, le soutien aux groupes locaux en difficulté, l'établissement de relations de confiance avec des groupes non AFPS mais qui peuvent comprendre des militants de l'AFPS : autant d'actions qu'il faudra mener à bien pour relancer le développement de notre association.

L'enjeu du développement et du renouvellement de l'AFPS est majeur : il sera pris en compte en tant que tel dans le prochain mandat ; il sera doté d'une structure d'animation spécifique au sein du Conseil national.

4.1 Le renouvellement des générations : la toute première priorité

4.1.1 Quels que soient ses atouts, l'AFPS souffre, comme bon nombre d'associations, du vieillissement de ses militants et d'un renouvellement insuffisant vers les nouvelles générations. Nous devons tenir compte des spécificités des mobilisations des jeunes et de leurs centres d'intérêt, afin de mettre en place des partenariats pour lesquels les jeunes devraient pouvoir faire des propositions tout en bénéficiant de l'expérience de l'AFPS.

Leur proposer comme objectif de développer des partenariats avec des associations de jeunes palestiniens pour créer des liens et des échanges pourrait encourager leur engagement au sein de l'AFPS.

Des actions particulièrement volontaristes sont nécessaires dans ce domaine : elles constituent une priorité absolue dans le cadre de ce mandat, au niveau national comme pour l'ensemble des groupes locaux.

4.1.2 Nous privilégions l'approche intergénérationnelle pour impliquer des jeunes et des générations intermédiaires. Nous déploierons dans ce but une formation et des partages d'expérience.

4.1.3 Au niveau national, nous avons mis en place dès 2020 des moyens contribuant à ce développement, tels que des volontaires du service civique. Nous chercherons à étendre cette démarche à plusieurs groupes locaux.

4.1.4 Nous développerons notre présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, YouTube) avec un objectif de 80% de groupes locaux disposant d'au moins de l'un d'entre eux à la fin de ce mandat. Nous animerons au niveau national la communauté des réseaux sociaux de nos groupes locaux pour en développer les synergies.

Tout en tenant compte des « codes » de ces réseaux, nous serons attentifs à la vérification des informations véhiculées et veillerons, chaque fois que ce sera possible, à privilégier la réflexion et la connaissance, sans nous en tenir à l'émotion brute.

4.1.5 Nous développerons l'offre de missions, au niveau national (notamment par des missions « jeunes ») et au niveau local (entre groupes locaux voisins), car c'est un moyen privilégié d'implication de nouveaux militants.

4.1.6 Nous développerons nos actions vers les lieux où se trouvent les jeunes, notamment les maisons de quartier, les clubs sportifs, les universités et les établissements scolaires.

4.1.7 L'AFPS réfléchira en amont du prochain congrès, à diversifier les modes d'adhésion afin d'augmenter le nombre d'adhérent·es et donc l'influence de l'AFPS.

4.2 Développer l'implication des groupes locaux dans nos campagnes nationales

Nous continuerons à mettre à la disposition des groupes locaux le calendrier prévisionnel des campagnes nationales et à les accompagner dans leur mise en œuvre.

Dans le contexte de la crise sanitaire nous avons expérimenté de nouveaux moyens, tels que des séminaires en ligne, pour permettre aux groupes locaux de s'informer de manière plus vivante en amont des journées nationales d'action de l'AFPS. Nous nous efforcerons de poursuivre ces opérations au lancement de nos campagnes et à la formation des militant·es, indépendamment du contexte sanitaire.

4.3 Développer la mise en relation des groupes locaux

Nous encouragerons et faciliterons les réunions régionales ou entre groupes locaux voisins en fonction des besoins : participation aux actions nationales, échanges d'expérience,



organisation de missions, actions de formation, participation à un projet avec la Palestine (notamment pour les GL qui travaillent avec le même partenaire).

4.4 Développer les groupes de travail nationaux

Les groupes de travail sont un élément fondamental de la réflexion et de l'action de l'AFPS. Ils peuvent être aussi des lieux de partage et d'enrichissement des pratiques des GL, que nous continuerons à développer.

4.5 Développer notre offre de formation

Au-delà des outils et dispositifs de formation thématiques, nous développerons une formation méthodologique, notamment sur l'utilisation militante des réseaux sociaux et la réalisation de vidéos militantes.

Une offre de formation a été élaborée au cours du mandat précédent et sera déployée dans l'ensemble des régions avec l'appui financier du niveau national.

4.6 Développer notre expertise et notre travail en réseau

Nous développerons la consultation de partenaires de la société civile pour comprendre les évolutions profondes de l'opinion en France sur la question palestinienne. Nous pourrions structurer cet appui sous la forme d'un conseil scientifique si les conditions sont réunies.

Nous mettrons en place un réseau de veille sur les médias, pour dénoncer les informations erronées ou tendancieuses, tout en préservant des relations de confiance avec les journalistes. Ce réseau se préoccupera aussi de la qualité des informations concernant la Palestine sur Wikipédia.

Nous pourrions, suivant les besoins, constituer d'autres réseaux thématiques au sein de l'AFPS et/ou avec des organisations compétentes dans le domaine visé.

Nous favoriserons la rédaction et la diffusion de travaux de recherche sur la question palestinienne.

4.7 Développer et valoriser notre site et notre revue pour s'ouvrir à un plus large public

Le site et la revue Palestine Solidarité sont des outils internes essentiels à notre culture commune. Mais ils doivent être tout autant des outils de communication au service de la connaissance et de notre développement associatif. En choisissant d'être toujours plus en prise directe avec la Palestine, en permettant l'expression de Palestinien·nes, d'Israélien·nes anticolonialistes, et en rendant compte de l'action de l'AFPS, le site et la revue PalSol contribuent à construire notre réseau de solidarité et à renforcer les partenariats. Ils sont l'un et l'autre à développer et à valoriser.